# Boisbriand

### **AVIS PUBLIC**

# APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT RV-1738

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Boisbriand a adopté le règlement suivant lors d'une séance tenue le 2 mai 2023, à savoir :

# RÈGLEMENT RV-1738 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION LOURD, SON ÉQUIPEMENT ET SON AMÉNAGEMENT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET SON FINANCEMENT PAR EMPRUNT

Le règlement décrète l'acquisition d'un camion lourd, son équipement et son aménagement pour les besoins du Service de sécurité incendie de la Ville et un emprunt de 500 000 \$ est autorisé à cette fin. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements est établi à 10 ans.

Le règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter lors de la tenue d'un registre ouvert à cette fin du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2023 et l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 juin 2023.

## CONSULTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Toute personne intéressée peut consulter le règlement indiqué dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, hôtel de ville, 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au www.boisbriand.ca.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement indiqué dans cet avis entre en vigueur conformément à la loi

Boisbriand, ce 21 juin 2023.

La greffière, Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA 2023.37